

Assureur

## Avenant d'assurance-responsabilité de la Ville de Montréal

CLIQUEZ ICI POUR TELECHARGER LE FORMULAIRE ET LE SAUVEGARDER SUR VOTRE ORDINATEUR.	_
A CHIQUEZ ICI POUR TELECHARGER LE FURIVIULAIRE ET LE SAUVEGARDER SUR VOTRE URDINATEUR.	_

NOTE					
Adresse		Code postal	Téléphone		
Associate Discourter and His formance					
Assuré – Promoteur de l'événement					
Nom		Codo nostal	Tiliahaa		
Adresse		Code postal	Téléphone		
Le présent document atteste à :					
VILLE DE MONTRÉAL (dénommée le titulaire) que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils					
d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :					
Description de l'événement					
Nom de l'événement					
Dates d'occupation : Début Fin	l				
Dates d'occupation : Début Fin (JJ / MM / AAAA) (JJ / MM / AAAA)					
Tableau des assurances					
Nature et étendue du(des) contrat(s)	Police N°	Expiration ( JJ / MM / AAAA			
Responsabilité civile des entreprises (sauf automobiles)			Tous dommages confondus		
Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée			3 000 000\$		
à la Garantie A – Dommages corporels, dommages matériels et/ou privation de jouissance – du texte standard			par sinistre		
recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu			3 000 000\$		
de son formulaire # 2100			par période d'assurance		
Responsabilité civile automobile			3 000 000\$		
Formule des non-propriétaires			par sinistre		
Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions	s sulvantes :				
<ol> <li>Responsabilité civile des entreprises         Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigu.     </li> </ol>	eur à la date de pi	rise d'effet du contrat ou, le ca	s échéant, à la date du dernier		
Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.					
N.B. : Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le prése montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants					
Est toutefois exclue, la responsabilité résultant de l'établissement ou					
de cahiers de charges ou de devis.		·			
La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au exécutif et de ses conseils d'arrondissement.	ı titulaire, ni à ses	employés, ni aux membres du	conseil municipal, de son comité		
2. Responsabilité civile automobile des non-propriétaires					
La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'Inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.					
Sauf en ce qui a trait à la réduction des limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances.					
Toutes les autres clauses du(des) contrat(s) demeurent inchangées.					
Cet avenant prend effet, le 20 à 00 h 01 heure normale, à l'adresse de l'assuré.					
Jour / Mois	a.comaic, u				
Date :20					
Jour / Mois					

TEXTE APPROUVÉ PAR LE BAC – Août 2003